Département du Bas-Rhin

PETR AKochZorn

CONSEIL SYNDICAL
Séance du 27 avril 2026

PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL SYNDICAL ET DE L'ELECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois d'avril à dix-huit heures, en application des articles L.5741-1, L.5711-1 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural AKochZorn.

Étaient présents les conseillers syndicaux suivants :

Membres présents : 24 membres
Mesdames Aurélie DYEUL, Valentine ERNE-HEINTZ, Michèle GARCIA, Claudine HUCKERT, Virginie ZIMMERMANN.

Messieurs Gaston BURGER, Philippe DETTLING, Jean-Luc ECKART, Jonathan FOURNAISE, Alain GROSSKOST, Alain HIPP, André JACOB, Laurent KRIEGER, Patrick LENTZ, Yannick LITTNER, Pierre LUTTMANN, Raymond MARZOLF, Benoît MASSÉ, Jean-Luc TOUSSAINT, Xavier ULRICH, Vincent VALENTIN, Justin VOGEL, Jacky WAGNER, Marc WENDLING.

Membres absents excusés : 02 membres
Messieurs Jean-Georges HAMMANN, Vincent NOE.

Monsieur Jonathan FOURNAISE a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Syndical.

1. Installation du Conseil Syndical

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Justin VOGEL, doyen d'âge de l'assemblée. Il donne lecture de la composition du Conseil Syndical et proclame les membres du Conseil cités ci-dessous (titulaires et suppléants) installés dans leur fonction.

Voici la liste des membres titulaires et des membres suppléants :

	Titulaires	Suppléants
Communauté de communes du Kochersberg	Monsieur Justin VOGEL Madame Claudine HUCKERT Monsieur André JACOB Monsieur Alain GROSSKOST Monsieur Laurent KRIEGER Monsieur Jean-Luc TOUSSAINT Monsieur Vincent NOE Monsieur Gaston BURGER Madame Valentine ERNE-HEINTZ Monsieur Pierre LUTTMANN Monsieur Jacky WAGNER Madame Aurélie DYEUL Monsieur Yannick LITTNER	Madame Christelle MICHEL Monsieur Jacques WURTZ Monsieur Pierre OSTER Monsieur Alfred SCHMITT Monsieur Christian SCHREINER Monsieur Olivier COURSON Madame Carole BACH Monsieur Paul TRIEBEL Monsieur Yann ROUSSEL Madame Muriel BECK Monsieur Denis FIX Monsieur Jean-Luc HELLER Monsieur Matthieu MARTINI

Accusé de réception en préfecture
067-200089936-20260427-D-2026-2704-01-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

	Titulaires	Suppléants
Communauté de communes du Pays de la Zorn	Monsieur Alain HIPP Monsieur Jean-Georges HAMMANN Monsieur Philippe DETTLING Monsieur Xavier ULRICH Madame Virginie ZIMMERMANN Monsieur MARC WENDLING Madame Michèle GARCIA Monsieur Jean-Luc ECKART Monsieur Raymond MARZOLF Monsieur Vincent VALENTIN Monsieur Patrick LENTZ Monsieur Benoît MASSÉ Monsieur Jonathan FOURNAISE	Madame Martine SCHMITT Monsieur Daniel LENGENFELDER Madame Laurence VOLLMAR Monsieur Matthieu LANG Monsieur Jérôme GUERREIRO Madame Céline FRANCK Monsieur Christophe LUTZ Madame Sophie GOEHRY Madame Marie-Paule LEHMANN Monsieur Raphaël GEYER Monsieur Raphaël MEHL Madame Véronique CHENNEVELLE Madame Sylvie WILT

2. Election du Président

En vertu des articles L.5741-1, L.5711-1 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Justin VOGEL, doyen d'âge de l'assemblée, fait procéder à l'élection du Président.

Il a dénombré 24 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Il rappelle qu'en application des articles L.5741-1, L.5711-1 et L.2122-8 du CGCT, le Président de l'Assemblée est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Il invite ensuite les membres du Conseil à procéder à l'élection de leur Président. Pour se faire, il demande aux candidats au poste de Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Monsieur Justin VOGEL.

Le Président de séance fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1er tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 24
- Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 13

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
Justin VOGEL	23	Vingt-trois

Monsieur Justin VOGEL est proclamé Président du PETR AKochZorn par 23 voix (vingt-trois). Il est immédiatement installé dans ces fonctions et prend la présidence de l'Assemblée.

Accusé de réception en préfecture
067-200089936-20260427-D-2026-2704-01-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

3. Détermination du nombre de Vice-présidents

Monsieur Justin VOGEL, élu Président, indique aux membres du Conseil qu'en application des articles L.5741-1, L.5711-1 et L.2122-8 du CGCT, le Conseil Syndical peut déterminer librement le nombre des vice-présidents, dans la limite de 20 % du nombre de délégués en exercice, soit 5 (cinq).

Après délibération, les membres du Conseil **décident de fixer** le nombre de Vice-Présidents à 5 (cinq).

4. Election des Vice-présidents

Après avoir déterminé le nombre de Vice-Présidents, le Conseil Syndical est invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Le Président rappelle que les Vice-Présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L.5741-1, L.5711-1 et L.2122-8 du CGCT).

- **Election du 1er Vice-Président :**

Monsieur le Président demande aux candidats au poste de 1er Vice-Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Monsieur Alain HIPP.

Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1er tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 24
- Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 24
- Majorité absolue : 13

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
Alain HIPP	24	Vingt-quatre

Monsieur Alain HIPP est proclamé 1er Vice-Président du PETR AKochZorn par 24 voix (vingt-quatre). Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

- **Election du 2ème Vice-Président :**

Monsieur le Président demande aux candidats au poste de 2ème Vice-Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Madame Claudine HUCKERT.

Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1er tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Accusé de réception en préfecture
067-200089936-20260427-D-2026-2704-01-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 24
- Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 24
- Majorité absolue : 13

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
Claudine HUCKERT	24	Vingt-quatre

Madame Claudine HUCKERT est proclamée 2ème Vice-Présidente du PETR AKochZorn par 24 voix (Vingt-quatre). Elle est immédiatement installée dans ses fonctions.

- **Election du 3ème Vice-Président :**

Monsieur le Président demande aux candidats au poste de 3ème Vice-Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Monsieur Xavier ULRICH.

Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1er tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 24
- Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 24
- Majorité absolue : 13

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
Xavier ULRICH	24	Vingt-quatre

Monsieur Xavier ULRICH est proclamé 3ème Vice-Président du PETR AKochZorn par 24 voix (vingt-quatre). Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

- **Election du 4ème Vice-Président :**

Monsieur le Président demande aux candidats au poste de 4ème Vice-Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Monsieur André JACOB.

Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1er tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 24
- Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 24
- Majorité absolue : 13

Accusé de réception en préfecture
067-200089936-20260427-D-2026-2704-01-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
André JACOB	24	Vingt-quatre

Monsieur André JACOB est proclamé 4ème Vice-Président du PETR AKochZorn par 24 voix (Vingt-quatre). Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

- **<u>Election du 5ème Vice-Président</u> :**

Monsieur le Président demande aux candidats au poste de 5ème Vice-Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Monsieur Philippe DETTLING, excusé pour cette réunion d'installation.

Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1er tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 24
- Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 24
- Majorité absolue : 13

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
Philippe DETTLING	24	Vingt-quatre

Monsieur Philippe DETTLING est proclamé 5ème Vice-Président du PETR AKochZorn par 24 voix (Vingt-quatre). Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 27 avril 2026, à 19 heures 15 minutes, a été, après lecture, signé par le Président, le Conseiller syndical doyen d'âge et le Secrétaire de séance.

Le Secrétaire de séance,
Jonathan FOURNAISE

Le Conseiller syndical doyen d'âge,
Justin VOGEL

Le Président,
Justin VOGEL

PETR ACKOCHZORN

Accusé de réception en préfecture
067-200089936-20260427-D-2026-2704-01-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026